

### Attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté et à divers syndicats et associations d'étudiants

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Enseignement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1998, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1997	Montant de la subvention sollicitée en 1998	Somme proposée en 1998
<b>Université de Franche-Comté</b> Opération Portes ouvertes aux lycéens (Déplacement CTB intra-muros)	Opération nouvelle	Coût du dépla- cement intra- muros : 15 000 F	15 000 F
<b>Université de Franche-Comté</b> Participation réalisation de l'Agenda de l'Etudiant et des élèves de Terminale	50 000 F	50 000 F	50 000 F
<b>Université de Franche-Comté</b> Participation enquête Logement	Opération nouvelle		20 000 F
<b>Association «Projet Aurore»</b> 38, avenue de l'Observatoire Projet «Chaos à l'Université» du 5 au 8.10.98	Opération nouvelle		5 000 F
<b>UNEF-ID</b> 73, quai Veil Picard	2 000 F		2 000 F
<b>AGEB-UNEF</b> 73, quai Veil Picard	2 000 F		2 000 F
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 F</b>

En cas d'accord, ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours :

- au chapitre 92.13.65731.10000 pour les quatre premières attributions (Université de Franche-Comté et Projet Aurore), soit 90 000 F

- au chapitre 92.13.6574.10000 pour les deux dernières attributions (UNEF-ID et AGEB-UNEF), soit 4 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette répartition.

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.*